

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	09
- Votants	09
- Absent(s) excusé(s)	01
- Absent(s)	01
- Exclus	00
- Pouvoir	00
Date de convocation	03/04/2025
Date d'affichage	18/04/25

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Peyronnet, Maire.

Secrétaire séance : Mr Thierry Malhière
Pouvoir :

	P	A	A		P	A	A		P	AE	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric		X	
BERAUD Emilie	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément			X
KLEIN Kévin	X			PLANCHENAU Daniel	X			RUIZ Joël	X		
				POMMIER Lucas	X			VIALLE Sandrine	X		

DEL 2025-11 – RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CDD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir d'une part, les travaux de l'été et notamment l'entretien des espaces verts qui ne peuvent être réalisés par le seul agent permanent de la collectivité, et d'autre part la continuité du service pendant les périodes de congés estivaux de l'agent permanent,

Le Maire propose à l'assemblée :

De créer, à compter du 24 avril 2024, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C jusqu'au 14 août 2025 soit une durée prévisible de 3 mois et 3 semaines suite à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre du service technique.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : adjoint technique territorial. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait en mairie de Verrières-en-Forez, le 9 avril 2025.

Le Maire, Hervé Peyronnet



Le secrétaire, Thierry Malhière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203283-20250409-DEL_2025_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	01
- Absent(s)	00
- Exclus	00
- Pouvoir	00
Date de convocation	03/04/2025
Date d'affichage	18/04/25

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Peyronnet, Maire.

Secrétaire séance : Mr Thierry Malhière
Pouvoir :

	P	A	E	A		P	A	E	A		P	A	E	A
AUDIN-VERNET Françoise	X				MALHIERE Thierry	X				PRADINES Cédric		X		
BERAUD Emilie	X				PEYRONNET Hervé	X				ROBERT Clément	X			
KLEIN Kévin	X				PLANCHENAUULT Daniel	X				RUIZ Joël	X			
					POMMIER Lucas	X				VIALLE Sandrine	X			

DEL 2025-12 – CONVENTION ADHESION SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE DU SIEL-TE LOIRE (SAGE)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité dans la gestion énergétique du patrimoine.

CONSIDERANT que l'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum , et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

CONSIDERANT que le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève donc à : 727€.

CONSIDERANT que cette contribution est révisable chaque année selon le tableau annuel des contributions de SIEL-TE Loire, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du service SAGE.

CONSIDERANT que ce montant est versé au SIEL-TE Loire au cours du premier semestre de l'année considérée.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

CONSIDERANT que dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

- Télégestion
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment et Energie ;
- Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec intéressement aux économies d'énergie ;
- Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.

CONSIDERANT que le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE Loire et la répartition des rôles entre le SIEL-TE Loire et la collectivité sont explicitées dans la convention annexée à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203283-20250409-DEL_2025_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION

1 – DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.

2 –APPROUVE la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE

3 – AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces et à intervenir,

Fait en mairie de Verrières-en-Forez, le 9 avril 2025.

Le Maire, Hervé Peyronnet



Le secrétaire, Thierry Malhière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203283-20250409-DEL_2025_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	01
- Absent(s)	00
- Exclus	00
- Pouvoir	00
Date de convocation	03/04/2025
Date d'affichage	18/04/25

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Peyronnet, Maire.

Secrétaire séance : Mr Thierry Malhière
Pouvoir :

	P	A	E	A		P	A	E	A		P	AE	A
AUDIN-VERNET Françoise	X				MALHIERE Thierry	X				PRADINES Cédric		X	
BERAUD Emilie	X				PEYRONNET Hervé	X				ROBERT Clément	X		
KLEIN Kévin	X				PLANCHENAULT Daniel	X				RUIZ Joël	X		
					POMMIER Lucas	X				VIALLE Sandrine	X		

DEL 2025-14 – VOTE DU BUDGET SECTIONS 2025

Monsieur le Maire présente le budget Sections pour l'exercice 2025.

Il propose que l'assemblée délibérante l'autorise à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Sections pour l'année 2025.

-- **APPROUVE** la fongibilité dans les limites de :
Fonctionnement : 7,5%
Investissement : 7,5%

Fait en mairie de Verrières-en-Forez, le 9 avril 2025.

Le Maire, Hervé Peyronnet



Le secrétaire, Thierry Malhière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203283-20250409-DEL_2025_14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet - 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	01
- Absent(s)	00
- Exclus	00
- Pouvoir	00
Date de convocation	03/04/2025
Date d'affichage	18/04/25

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Peyronnet, Maire.

Secrétaire séance : Mr Thierry Malhière
Pouvoir :

	P	A	A		P	A	A		P	AE	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric		X	
BERAUD Emilie	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément	X		
KLEIN Kévin	X			PLANCHENAU Daniel	X			RUIZ Joël	X		
				POMMIER Lucas	X			VIALLE Sandrine	X		

DEL 2025-13 – VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Si la majeure partie des membres de l'assemblée se prononce pour une révision des taux des taxes à la hausse (6 voix POUR et 4 CONTRE), il n'existe pas de consensus sur la nature des taxes à augmenter.

Les résultats des votes sont les suivants :

Augmentation de la Taxe Foncière sur le bâti : 4 voix POUR et 6 voix CONTRE
Augmentation de la Taxe Foncière sur le non bâti : 4 voix POUR et 6 voix CONTRE
Augmentation de la Taxe d'habitation : 5 voix POUR et 5 voix CONTRE

Après discussion, l'assemblée municipale, maintient les taux de l'année 2024 pour l'année 2025 de la façon suivante :

Foncière (bâti) : 29,47 %
Foncière (non-bâti) : 43,51 %
Habitation : 8,20 %

Fait en mairie de Verrières-en-Forez, le 9 avril 2025.

Le Maire, Hervé Peyronnet



Le secrétaire, Thierry Malhière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203283-20250409-DEL_2025_13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	01
- Absent(s)	00
- Exclus	00
- Pouvoir	00
Date de convocation	03/04/2025
Date d'affichage	18/04/2025

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Peyronnet, Maire.

Secrétaire séance : Mr Thierry Malhière
Pouvoir :

	P	A	A		P	A	A		P	AE	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric		X	
BERAUD Emilie	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément	X		
KLEIN Kévin	X			PLANCHENAULT Daniel	X			RUIZ Joël	X		
				POMMIER Lucas	X			VIALLE Sandrine	X		

DEL 2025-15 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2025

Monsieur le Maire présente le budget communal pour l'exercice 2025.

Il propose que l'assemblée délibérante l'autorise à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Commune pour l'année 2025.

-- **APPROUVE** la fongibilité dans les limites de :
Fonctionnement : 7,5%
Investissement : 7,5%

Fait en mairie de Verrières-en-Forez, le 9 avril 2025.

Le Maire, Hervé Peyronnet



Le secrétaire, Thierry MALHIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203283-20250409-DEL_2025_15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025